

APERÇU DU PROCESSUS DE RÉVISION ORGANISATIONNELLE

Dernière mise à jour : 8 décembre 2017

Introduction

La révision organisationnelle comprend sept phases : la préplanification, la planification, la sélection de l'auditeur indépendant, la réalisation de la révision, l'examen du Conseil d'administration, la mise en œuvre et le suivi. Les six premières phases d'une révision organisationnelle durent de six mois à deux ans, selon l'unité constitutive ou le comité soumis à la révision. Les révisions doivent être menées au moins tous les cinq ans, comme le prévoient l'article 4.4 des [statuts constitutifs de l'ICANN](#).

Phases et descriptions du processus

Phase 1 : Préplanification

Délai prévu¹ : 2 mois

Lors de la préplanification d'une révision organisationnelle, l'Organisation de l'ICANN désigne un chef de projet, l'organisation de soutien ou le comité consultatif (SO/AC) forme un groupe de travail de révision (RWG), et le Conseil d'administration de l'ICANN adopte une résolution permettant le lancement de l'examen.

Phase 2 : Planification

Délai prévu¹ : 6 mois

Lors de la phase de planification d'une révision organisationnelle, le RWG du SO/AC soumis à la révision sélectionne et désigne son équipe dirigeante. Ensuite, le RWG commence à organiser et planifier la révision.

Lors de cette phase, l'Organisation de l'ICANN rédige aussi les différents éléments de l'appel à propositions (RFP) afin de trouver un auditeur indépendant chargé de mener la révision. Ces éléments comprennent la portée de la révision, les critères de sélection de l'auditeur indépendant et le calendrier des résultats de la révision. Ils sont déterminés par le RWG et confirmés par le Comité du Conseil d'administration de l'ICANN chargé de l'efficacité organisationnelle (OEC).

Phase 3 : Sélection de l'auditeur indépendant

Délai prévu¹ : 4 mois

Après confirmation de l'OEC, l'Organisation de l'ICANN finalise et publie le RFP, accompagné d'une annonce, sur <https://www.icann.org/news/announcements>. Les parties souhaitant assurer les fonctions d'auditeur indépendant pour la révision soumettent leurs propositions lors de la période du RFP. Le RFP se tient sur une période d'au moins quatre semaines.

Après clôture du RFP, l'Organisation de l'ICANN collecte et analyse les propositions et dresse une liste des candidats finalistes. Un processus comprenant des présentations, des entretiens et des évaluations débouche sur l'identification du candidat retenu. L'Organisation de l'ICANN présente alors ledit candidat à l'OEC et donne des informations sur le processus et les fondements de la sélection. L'OEC confirme que la procédure de sélection a été respectée et le candidat est confirmé.

L'Organisation de l'ICANN et l'auditeur indépendant sélectionné concluent un contrat de services professionnels conformément au RFP. L'Organisation de l'ICANN annonce ensuite officiellement l'auditeur indépendant sélectionné sur <https://www.icann.org/news/annoncements>.

Phase 4 : Réalisation de la révision

Délai prévu¹: 12 mois

Il s'agit en général de la phase la plus longue du processus de révision organisationnelle. L'auditeur indépendant mène la révision conformément à la portée et au calendrier mutuellement convenus dans le contrat de services professionnels, et en lien constant avec le RWG. L'Organisation de l'ICANN se charge de la gestion du projet de révision, en apportant notamment un soutien tel que des espaces physiques et virtuels, des outils, des modèles et autres ressources nécessaires à la révision.

Une séance de démarrage, dirigée par l'auditeur indépendant, est organisée entre le RWG et l'Organisation de l'ICANN afin de lancer le processus de révision. Cette séance se tient peu de temps après la conclusion du contrat de services professionnels.

Le processus de révision peut comprendre de nombreux éléments, tous n'étant pas forcément requis pour chaque révision. Peu importe les méthodes et sources de collecte des données auxquelles il a recours, l'auditeur indépendant a pour mission de rassembler et d'analyser suffisamment d'informations de qualité afin de comprendre parfaitement tous les éléments pertinents pour la réalisation d'une évaluation factuelle. Cela permet à l'auditeur indépendant de formuler des recommandations judicieuses et pouvant être mises en œuvre lors de la conclusion de la révision.

Parmi les méthodes de collecte des données, on peut citer les entretiens avec des membres actuels et anciens de la communauté de l'ICANN, du SO/AC soumis à la révision, des employés de l'Organisation de l'ICANN concernés, et des membres du Conseil d'administration de l'ICANN. D'autres méthodes comprennent entre autres des observations de procédures, des groupes de discussion, des études et l'examen de documents et processus. L'auditeur indépendant présente des données préliminaires qu'il a collectées et analysées au RWG, qui formule à son tour des commentaires afin d'éclairer les conclusions initiales de l'auditeur indépendant : le rapport d'évaluation préliminaire. L'auditeur indépendant et le RWG sont encouragés à communiquer tout au long du processus, et l'auditeur indépendant sollicite et prend en compte les commentaires et suggestions du RWG.

Rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation, c'est-à-dire les premières conclusions formelles de l'auditeur indépendant, est rédigé et initialement transmis au RWG à des fins de commentaires lors de la période de collecte et d'analyse des données. Le rapport d'évaluation vise à présenter des faits sur l'état du SO/AC soumis à la révision, dont sa documentation et ses processus. Le rapport d'évaluation ne formule pas de recommandations d'amélioration. L'auditeur indépendant transmet le rapport d'évaluation préliminaire au RWG. Le RWP informe ensuite l'auditeur indépendant des particularités, des éventuelles idées reçues, des corrections et clarifications requises, ou des informations faisant défaut dans le rapport d'évaluation préliminaire.

Grâce aux commentaires et retours du RWG, l'auditeur indépendant procède à toutes les modifications nécessaires du rapport d'évaluation préliminaire et publie son rapport d'évaluation final. La publication du rapport d'évaluation s'accompagne d'une période de consultation publique. L'Organisation de l'ICANN facilitera la consultation publique et, le cas échéant, organisera des séminaires web, des présentations lors d'une réunion de l'ICANN (sous réserve des contraintes de temps) et des séances de sensibilisation auprès d'autres SO/AC de l'ICANN. Pendant et après la période de consultation publique, l'auditeur indépendant examine l'ensemble des feedbacks, y compris les données et avis.

Rapport sur les recommandations

L'auditeur indépendant a alors la possibilité d'effectuer d'autres recherches et, sur le fondement des conclusions du rapport d'évaluation, de présenter des recommandations préliminaires au RWG afin qu'il donne des retours. Une fois que le RWG a fourni ses retours, l'auditeur indépendant peut, s'il le souhaite, apporter des modifications à ses recommandations. L'auditeur indépendant rédige alors son rapport final préliminaire, qui comprend les conclusions de l'évaluation et des recommandations.

Le rapport final préliminaire est ensuite publié à des fins de consultation publique, puis l'Organisation de l'ICANN élabore un rapport avec les commentaires reçus. L'auditeur indépendant examine et prend en compte les commentaires publics, notamment les retours supplémentaires du RWG. La publication du rapport final met un terme à la phase 4 du processus de révision organisationnelle et à la participation de l'auditeur indépendant à la révision.

Phase 5 : Examen du Conseil d'administration

Délai prévu¹ : 6

mois

Le RWG examine le rapport final ainsi que l'utilité, la faisabilité, la hiérarchisation, les ressources, le budget et le calendrier des recommandations de l'auditeur indépendant. Après son analyse, le RWG définit un plan d'évaluation de la faisabilité et de mise en œuvre initiale qui est transmis au SO/AC soumis à la révision à des fins d'examen et d'approbation.

Après approbation par le SO/AC du plan d'évaluation de la faisabilité et de mise en œuvre initiale, l'Organisation de l'ICANN rassemble les supports présentant un intérêt, à savoir le rapport final, le rapport de commentaires publics préparé par le personnel, et le plan d'évaluation de la faisabilité et de mise en œuvre initiale, et les présente à l'OEC à des fins d'examen. L'auditeur indépendant et les dirigeants du RWG présentent leurs conclusions (rapport final et plan d'évaluation de la faisabilité et de mise en œuvre initiale, respectivement) à l'OEC. L'OEC passe en revue les supports soumis et convient d'une recommandation pour le Conseil d'administration. L'OEC communique sa recommandation au Conseil d'administration, à laquelle il joint tous les supports pertinents tels que le rapport final, le rapport de commentaires publics préparé par le personnel, le plan d'évaluation de la faisabilité et de mise en œuvre initiale, et tous documents utiles.

Après examen des supports pertinents, le Conseil d'administration accepte ou rejette la recommandation du RWG figurant dans le plan d'évaluation de la faisabilité et de mise en œuvre initiale.

En cas d'acceptation, le Conseil d'administration enjoint au SO/AC soumis à la révision de former une équipe de mise en œuvre. Une fois formée, cette équipe mènera des activités de mise en œuvre, dont une communication régulière des progrès réalisés à l'OEC. Après décision du Conseil d'administration, le SO/AC confirme les membres de l'équipe de mise en œuvre.

En cas de rejet de la recommandation, aucun processus précis n'a été défini.

Phase 6 : Mise en œuvre

Délai prévu¹: 18 mois

Le point d'orgue des travaux de révision est la phase de mise en œuvre. En s'aidant du plan d'évaluation de la faisabilité et de mise en œuvre initiale, qui fera office de plan directeur, l'équipe de mise en œuvre, composée de membres du SO/AC soumis à la révision, définit en détail la mise en œuvre. La mise en œuvre doit tenir compte du budget, des ressources et des délais requis, de la hiérarchisation prévue dans le plan d'évaluation de la faisabilité et de mise en œuvre initiale, et des recommandations approuvées par le Conseil d'administration. L'équipe de mise en œuvre, à l'aide du plan de mise en œuvre détaillé, commence à mettre en œuvre les recommandations et fournit des rapports d'étape à l'OEC deux fois par an.

Le rapport final de mise en œuvre, élaboré par l'équipe de mise en œuvre, est révisé et adopté par le SO/AC soumis à la révision à des fins de publication. Ensuite, l'OEC examine le rapport de mise en œuvre et convient d'une recommandation pour le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration examine la recommandation de l'OEC et prend une résolution visant à adopter le rapport final de mise en œuvre et clore le processus de révision.

Phase 7 : Suivi

Après clôture du processus, le SO/AC soumis à la révision et l'Organisation de l'ICANN incorporent, le cas échéant, les résultats de la mise en œuvre dans les procédures opérationnelles standards. Le suivi, le contrôle et la mesure de l'efficacité se poursuivent en continu, si besoin est.